



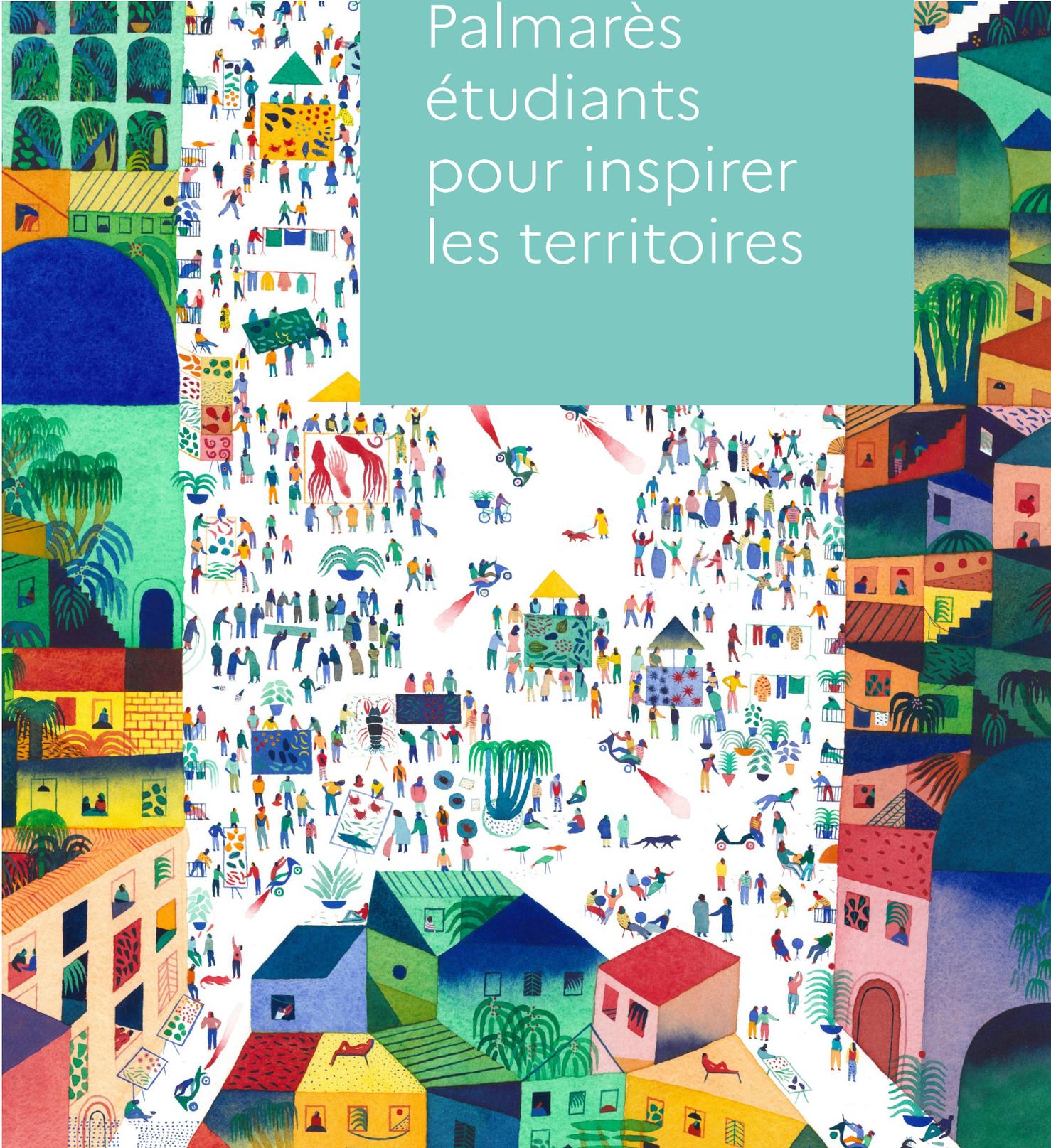
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PALPITE

APPEL À CANDIDATURE 2023-2024

Palmarès étudiants pour inspirer les territoires





Palmarès étudiants
pour inspirer
les territoires



Philippe Mazenc, directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de la Transition écologique, président du GIP L'Europe des projets architecturaux et urbains (EPAU)

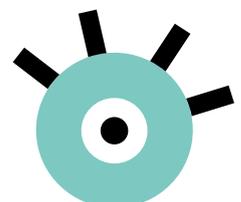
Palpite, un Palmarès pour renforcer les liens entre les étudiants et les ruralités

Aux premières loges des changements climatiques et face aux transitions démographiques, numériques, écologiques, énergétiques et culturelles, les ruralités recherchent des trajectoires loin des sentiers battus, des idées préconçues ou des récits déjà trop entendus. Pour cela, elles peuvent compter sur l'engagement et la mobilisation des étudiantes et étudiants, qui, à travers leurs travaux, font rayonner une certaine idée de la ruralité, qui se défait des préjugés : une ruralité innovante, créative, où il fait bon vivre, qui réinvente ses liens avec la biodiversité, les patrimoines et avec les villes alentours.

Le Palmarès *Palpite* est, ainsi, l'occasion de mettre en lumière la diversité et la qualité des réflexions des étudiants portés sur les ruralités. Il vise à rassembler une matière immense, issue des travaux des jeunes sur nos territoires, jusque-là sous-exploitée et pourtant porteuse d'une richesse créative qu'il convient de faire connaître à sa juste valeur. *Palpite* est conçu comme une voie de diffusion et de valorisation de l'ensemble des travaux, afin de les rendre accessibles à toutes les personnes qui se mobilisent dans nos ruralités.

Inscrit dans la lignée de nombreuses démarches en faveur de la jeune conception et recherche, et notamment le Palmarès des jeunes urbanistes ou encore le Prix de thèse sur la ville, *Palpite* est aussi un lieu de dialogue entre toutes les disciplines qui s'intéressent à un objet commun – les ruralités, et autour d'une envie partagée – celle de mieux les connaître et d'agir ensemble en leur faveur.

Ce Palmarès, c'est enfin une formidable invitation faite à l'ensemble des étudiants de France : découvrir les mondes ruraux qui constituent leur pays, faits de petites villes dynamiques, campagnes agricoles ou industrielles et de villages en pleines transformations. Vous avez là des terrains d'une immense diversité, et où se posent avec une acuité incomparable tous les grands défis contemporains.



Palpité est un palmarès à destination des étudiants de toutes les disciplines, qui réalisent des travaux sur et dans les petites villes de demain et dans les ruralités. À la fois plateforme de diffusion de tous les travaux, levier de valorisation des approches les plus innovantes et voie d'accompagnement des étudiants au projet, *Palpité* est un dispositif ambitieux pour renforcer le lien entre jeune recherche et action dans les petites villes et territoires ruraux.

Palpité propose de rassembler la communauté des étudiants et des futurs professionnels qui s'engagent pour documenter et imaginer les ruralités, et contribuent à y faire émerger des idées et des propositions nouvelles. Il est opéré par le GIP L'Europe des projets architecturaux et urbains en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Ministère de la Culture et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (programmes *Petites villes de demain, Village d'Avenir*).

01 RASSEMBLER UNE PLATEFORME NATIONALE



Lien vers la plateforme en ligne : palmars-palpite.wiin.io/fr

L'ensemble des travaux reçu sera rendu public sur la plateforme en ligne *Palpité*, accessible à tous. Elle constitue un centre de ressources inédit sur les réflexions engagées dans les ruralités. Cette plateforme permet de retrouver les propositions inspirantes des étudiants pour les ruralités et de les filtrer de façon thématique, géographique et selon les disciplines.

02 DIFFUSER LE PALMARÈS DES PLUS BEAUX TRAVAUX

Palpité, c'est une valorisation nationale des travaux récompensés, sélectionnés par un jury composé d'acteurs, de personnalités qualifiées et de représentants des collectivités territoriales.

Le Palmarès comportera plusieurs prix :

- le Grand Prix du jury, qui bénéficiera d'une récompense de 2 500 €
 - Deux Prix spéciaux, associés à une récompense de 1 000 €
 - Un Prix d'honneur, décerné par le représentant de la deuxième édition et associé à une récompense de 1 000 €
 - Un Prix du public, sélectionné à travers les votes des internautes, qui bénéficiera d'une récompense de 1 000 €
- Les travaux lauréats bénéficient d'une mise en valeur importante : exposition, diffusion sur les réseaux sociaux institutionnels, publication, etc.

03 METTRE EN RÉSEAU LA « COMPAGNIE » DES JEUNES

Rassemblant une communauté de jeunes qui pensent, construisent et racontent les ruralités, *Palpité* est l'occasion de fédérer ses participants autour d'initiatives construites pour les étudiants dans les petites villes et les territoires ruraux. Le premier Hackathon de *Palpité* se tiendra à l'automne dans une collectivité partenaire. Sur une durée de trois jours, il propose aux étudiants volontaires de se mobiliser en équipe autour d'une problématique au cœur du débat local et national (Imaginer la petite ville au service de l'eau, penser le commerce de demain, Reconnecter alimentation et agriculture, améliorer l'habitat, réhabiliter les héritages, innover, etc.) ou un « problème » identifié par les élus locaux (Repenser la place publique, l'entrée de ville, etc.).

Pour se pré-inscrire rendez-vous dès maintenant sur la plateforme : <https://bit.ly/Palpité024>

04 ACCOMPAGNER DE L'IDÉE AU PROJET

Plusieurs travaux pourront être accompagnés, que ce soit par l'octroi d'une ou plusieurs bourses doctorales afin de poursuivre les recherches amorcées dans le cadre d'un mémoire, ou par le financement d'un ou plusieurs prototypes.



Stanislas Bourron, directeur général de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT)

« L'ANCT, notamment à travers les programmes *Petites villes de demain*, *Ruralités* et *Village d'avenir* et le pilotage de *France ruralités*, porte une attention spécifique aux ruralités et aux difficultés que rencontrent les habitants de ces territoires, et tout particulièrement celles des jeunes. Les enjeux de formation, de recrutement, de mobilités, d'accès à des activités sportives et culturelles, de réussites éducatives et d'épanouissement constituent nos préoccupations quotidiennes. Avec le palmarès *Palpite*, nous donnons la parole à ces jeunes et aux étudiants de tous les horizons et de toutes les disciplines dont les réflexions portent sur les petites centralités. Nous sommes convaincus que leurs travaux représentent une formidable opportunité pour imaginer les transitions, et repenser le développement de ces territoires à partir d'idées neuves, inspirantes et ambitieuses. »



Héléne Fernandez, directrice adjointe au directeur général des patrimoines et de l'architecture, chargée de l'architecture

« Le concours *Palpite* s'inscrit en droite ligne de la démarche de concertation lancée par le ministère de la Culture en janvier 2024 sous le titre *Printemps de la ruralité*, en vue de renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux. Les propositions qui se sont dégagées de la grande concertation en ligne ont servi d'appui à l'élaboration des 23 mesures du Plan culture et ruralité. Dans ce prolongement, les contributions étudiantes émanant des candidatures au concours *Palpite* sont autant d'idées et d'initiatives pour réinventer nos territoires ruraux. »

Elena Cadouin, lauréate du Prix du public de la première édition. Projet de fin d'études « Les pierres d'Irancy, un réseau de maisons vacantes réinvesties », à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.



« Le projet propose d'intervenir sur sept maisons vacantes du village d'Irancy. Allant de la réhabilitation légère à la démolition/reconstruction, ces maisons viennent former un nouveau réseau de micro-équipements afin de pallier l'absence de commerce et de service public. »

Mathilde Cassagne, Camille Duhamel, Inès Filloneau, Gabriel Poulain et Sarah Verdun, lauréats du Prix spécial - Nouvelle approche *Palpite* de la première édition. Projet d'étude « Des vulnérabilités aux stratégies d'adaptation. Penser autrement les villes moyennes », à l'Université Paris 1, Panthéon Sorbonne.

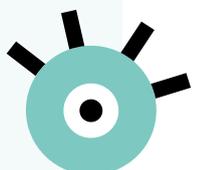


« Notre projet questionne dans quelle mesure les fragilités identifiées dans les communes de Ruffec et d'Angoulême en Charente se traduisent par des vulnérabilités dans les modes d'habiter, de consommer et de se déplacer au quotidien. Cette enquête met en avant l'importance des tissus associatifs ainsi que les solidarités locales comme complémentaires de l'action publique. Avec le Palmarès *Palpite* on espère que nos résultats permettront d'inspirer les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique publique locale ciblées sur les habitants vulnérables. »

Retrouvez tous les projets des lauréats de la première édition ici :



ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2024.04.11_DP_Palpite.pdf



ATTENDUS DES CANDIDATURES

Palpite s'adresse à l'ensemble de la communauté étudiante, susceptible de produire des travaux d'analyse, de représentation, de réflexion, de production en fin de cycle sur et dans les ruralités. Il concerne l'ensemble des disciplines et des parcours étudiants, et notamment (sans exhaustivité), les disciplines des Sciences humaines et sociales, l'architecture, le paysage et le design, l'urbanisme et l'aménagement, le journalisme, le documentaire, la photographie, etc, dans les niveaux de diplômes suivants :

- BTS, BUT, DEUST
- L3, diplôme valant licence
- M2, diplôme d'ingénieur ou d'architecture
- Post-master, diplôme de spécialisation (hors formation professionnelle).

Au vu de la variété de la production des étudiants et des supports pédagogiques impliqués dans les formations, tout support produit dans le cadre d'un projet de fin de cycle est recevable : écrit, photographie, film, maquette, dessin, etc. Chaque support soumis sera accompagné d'une note d'intention n'excédant pas deux pages, et présentant le contexte du projet, ses intentions ou problématiques, la méthodologie et le terrain mobilisé.

Pour candidater, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Le projet est réalisé dans le cadre d'un cursus dans un établissement français, dont le ou les auteurs sont étudiants.
- Le projet a été effectué et soutenu au cours de la période universitaire 2023-2024.
- Le projet prend pour cadre des territoires ruraux, travaille sur les enjeux des ruralités, ou s'incarne dans des territoires ruraux.
- Le projet a fait l'objet d'un travail de terrain (visites sur le territoire d'études, enquêtes, prises de vues, atelier *in situ*, etc.).

Les candidatures peuvent être déposées par un étudiant seul ou en groupe, pluridisciplinaires ou non, sur la base des travaux réalisés sur l'année universitaire 2023-2024 exclusivement.

DES TRAVAUX DANS, POUR ET AVEC LES RURALITÉS

Territoires peu denses, bourgs, parcs naturels régionaux, PETR, ainsi que les petites et moyennes centralités seront le socle de vos réflexions.

Pour Palpite, le périmètre territorial des travaux recevables intègre :

- Les communes retenues dans le cadre du programme *Petites villes de demain* dont la liste est accessible sous ce lien : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/programme-petites-villes-de-demain-liste-des-villes-beneficiaires/> .
- Les communes lauréates du programme Villages d'avenir dont la liste est disponible via le lien suivant : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2024-01/DP_VillagesAvenir_vdef_0301.pdf
- Les communes appartenant aux catégories « rurales » (Bourg rural, Habitat rural dispersé, Habitat rural très dispersé) et « petites villes » de la dernière classification de l'INSEE. La liste de ces communes est accessible sur le site de l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>), sous le lien « Grille communale de densité à 7 niveaux ».

CRITÈRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les projets présentés doivent démontrer d'une inscription forte dans **une réflexion sur les grandes transitions contemporaines** (écologiques, démographiques, culturelles et numériques), une attention sera portée **aux spécificités des territoires ruraux**. Par ailleurs, le comité de sélection sera particulièrement attentif à **la capacité de monter en généralité**, ou de **reproductibilité des propositions**. Aussi, le comité de sélection s'intéressera tout particulièrement aux **qualités paysagères, urbaines et architecturales** et/ou **la capacité de mise en récit du territoire** et des projets.

FORMAT DE RÉPONSE

En tant qu'étudiant en fin de cycle, la candidature au palmarès Palpite est gratuite. Nous vous demandons de déposer vos travaux via le formulaire de candidature en ligne. En plus des éléments déjà produits dans le cadre de votre projet, une note de synthèse d'une page A4 recto-verso maximum présentant par écrit votre réflexion vous sera demandé. Vous aurez également la possibilité de mettre en ligne les documents de votre choix (planche technique, photographie, mémoire, vidéo ...) afin d'illustrer votre travail et votre proposition. L'ensemble des documents remis devront être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction en français.

Votre dossier numérique à compléter sur <https://bit.ly/Palpite024> devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un formulaire de candidature en ligne, complété au moment du dépôt du dossier ;
- Une note de synthèse recto-verso format A4 (taille de police recommandée Arial 12) ;
- Le ou les documents ou fichiers de votre choix pour illustrer votre candidature ;
- La copie de la carte étudiante pour l'année 2023 - 2024 ;
- Les pièces d'évaluations associées au travail de fin d'études (PV de soutenance, de PFE, bulletin d'évaluation).

DROITS CONCERNANT LA PARTICIPATION AU PALMARÈS PALPITE

En soumettant un dossier de candidature pour le palmarès Palpite conformément au présent appel à candidature, le candidat autorise expressément le Groupement d'intérêt public l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains et les Ministères en charge de la Transition écologique, des Collectivités territoriales, du Logement, de la Culture, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des territoires ainsi que leurs partenaires, dans le cadre de leur communication autour du projet Palpite et à des fins de valorisation de celui-ci (mais à l'exclusion de toute exploitation commerciale), à reproduire, représenter et diffuser au public, par tous moyens, sur tous supports, dans tous formats et par tous canaux de diffusion, existants et à venir, y compris par captation/adaptation photographique, vidéo et/ou audiovisuelle, tous les éléments transmis dans le cadre des candidatures et (en tout ou en partie) réalisés dans le cadre du projet soumis. Le nom de l'équipe sera mentionné dans les publications.

Cette autorisation est concédée à titre non-exclusif et gratuit, pour le monde entier et pour la durée des droits que le candidat est susceptible de détenir sur les livrables du projet, quelle qu'en soit la nature (en ce compris mais sans que cette liste ne soit exhaustive, tous droits exclusifs d'auteur, de marque, de dessins et/ou modèles, de brevet, de propriété, sur l'image des biens et des personnes, sur le savoir-faire, sur les secrets d'affaires et de fabrique).

Le candidat déclare disposer librement de l'ensemble des droits visés par la présente autorisation et garantit le Groupement d'intérêt public le Groupement d'intérêt public l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains et les Ministères en charge de la Transition écologique, des Collectivités territoriales, du Logement, de la Culture, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des territoires ainsi que leurs partenaires, contre toute réclamation fondée sur une atteinte aux droits d'un tiers qui résulterait de l'exercice de l'autorisation concédée.

Le GIP EPAU informe les candidats qu'il se réserve le droit de mettre fin à l'appel à projets, à tout moment de la procédure, pour motif d'intérêt général. Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Les dossiers numériques de participation devront être déposés sur la plateforme au plus tard le **4 décembre 2024 à 23h59**, un message de confirmation vous sera envoyé pour attester de la réception de votre candidature.

Europe des projets architecturaux et urbains

Tour Séquoia, 1 place Carpeaux
92055 La Défense Cedex France
epau.archi.fr

Florentin Cornée

florentin.cornee@developpement-durable.gouv.fr
Tel : +33 1 40 81 91 26
Mobile : +33 6 31 84 49 45

popsu.archi.fr

 **popsu_programme**

 **popsu**

 **POPSU-Programmes**

 **Palmarès Palpite**

Pour suivre les actualités du programme,
rendez-vous sur la page LinkedIn de l'événement :
 <https://bit.ly/LinkedinPalpite>

